

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 1^{er} juin 2021 conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères pour actes de bravoure et de dévouement

NOR : EAEA2114013A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Vu le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères, notamment son article 4 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

I - Echelon or

- M. Rémy CARLEMONT
- M. Pierre-Yves CHANNAUX
- M. Eric DUBANT
- M. David FREMON
- M. Raphaël HALTER
- M. Sébastien HENACHE
- M. Pascal JARSALÉ
- M. Marc LECOURTOIS
- M. Enrico MORAIS
- M. Antoine REGIMBAUD
- M. Jean REHM
- Mme Helen SANDS
- M. Jean-Yves SIFFOINTE
- M. Jean-Pierre VOLELLI

II - Echelon argent

- M. Vincent GRANDEAU
- Mme Eirini PAPADELI

.../...

III - Echelon bronze

- M. Jean-Michel BERTHIOT
- M. Michel BOUCHON
- M. Frédéric HUREZ
- Mme Stéphanie JOUAN
- M. Romain KEDZIEREWICZ
- Mme Catherine LOUBATIERES
- Mme Sandrine MARTIN
- M. Patrice OUTIN
- M. Stéphane PISELLI
- M. Francis ROMARY

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères* et au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses*.

Fait le 1^{er} juin 2021

Jean-Yves LE DRIAN